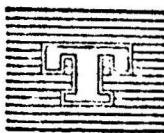


NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITÉE
T/L.573
29 mars 1955
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Seizième session

PETITIONS CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DE LA SOMALIE
SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

Cent vingtième rapport du Comité permanent des pétitions

Président : M. Salah Eddine Tarazi (Syrie)

1. A ses 241ème et 242ème séances, les 16 et 21 mars 1955, le Comité permanent des pétitions, qui se composait des représentants de la Belgique, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Inde, de la Syrie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a examiné les trois pétitions suivantes, qui concernent le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne :

Le Comité général pour les affaires d'éducation et de culture en Somalie (T/PET.11/397)

L'Union des Jeunes Benadir (T/PET.11/L.8)

La Ligue de la jeunesse somalie (T/COM.11/L.85)

2. M. G. Lo Faro a pris part aux débats en qualité de représentant spécial de l'Autorité chargée de l'administration du Territoire en question.

3. Le Comité permanent a rendu compte de ces pétitions au Conseil dans son 119ème rapport (T/L.572). Il a cependant décidé, à sa 241ème séance, de recommander au surplus au Conseil d'étudier, au cours de sa seizième session, les questions traitées dans ces pétitions, les observations faites à ce sujet par l'Autorité administrante (T/OBS.11/27, section 1), ainsi que les déclarations faites devant le Comité, à sa 241ème séance, par le représentant spécial de l'Autorité administrante (T/C.2/SR.241).
